

## L'approche Assurant, nos valeurs et objectif du code

- Connaître et respecter le Code de déontologie et de conduite professionnelle et s'exprimer si nous avons des inquiétudes ou si nous soupçonnons des infractions.
- Se conformer à toutes les lois, règles, réglementations et politiques applicables dans toutes les juridictions où nous exerçons nos activités et traiter les soupçons d'infraction de manière rigoureuse.

## Responsabilité d'agir selon les règles

- Pratiquer une prise de décision éthique saine et prendre des mesures qui maintiendront un lieu de travail éthique.
- Être juste dans nos pratiques d'emploi et accorder la priorité au bien-être de nos employé(e)s.
- Communiquer de manière honnête, transparente, précise, et ce, avec une intention positive.
- Toujours nous exprimer lorsque nous voyons ou avons connaissance d'un comportement qui n'est pas conforme aux valeurs et aux politiques d'Assurant.

## Responsabilité envers les nôtres

- Traiter les autres avec dignité. Respecter notre diversité culturelle, d'origines, d'expériences et d'opinions.
- Préserver un environnement de travail sûr, sécuritaire et respectueux. Parler de toute activité pouvant constituer une menace ou nuire à autrui.

## Responsabilité envers Assurant et nos actionnaires

- Protéger tous les actifs de l'entreprise : nos actifs physiques, financiers, technologiques et informationnels, notre propriété intellectuelle, nos relations commerciales et la marque Assurant sur le marché.
- Préserver l'intégrité dans les activités d'investissement personnel en veillant à ce qu'elles n'entrent pas en conflit avec les intérêts d'Assurant ou des clients et ne soient pas effectuées en connaissance d'informations importantes non publiques relatives à l'investissement.

- Reconnaître qu'offrir, donner, solliciter ou recevoir toute chose de valeur qui est destinée à conférer, ou qui semble conférer, un avantage ou un bénéfice commercial inapproprié n'est pas autorisé.
- Éviter les conflits d'intérêts ou, dans certains cas, même l'apparence d'un conflit d'intérêts à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail.
- Communiquer de manière responsable. Demander l'autorisation de s'exprimer au nom de l'entreprise et faire preuve de bon sens sur les réseaux sociaux.

## Responsabilité envers nos clients et partenaires

- Assurer des pratiques commerciales éthiques. Toujours négocier de manière équitable et de bonne foi ; ne jamais tirer profit de manière indue de quiconque par la manipulation, la dissimulation, ou la réception ou la prise de gratifications, ou la mauvaise gestion ou l'abus d'informations privilégiées et confidentielles.
- Préserver la confidentialité des clients en protégeant leurs informations et en ne les utilisant pas sans autorisations.
- Veiller à ne pas offrir, promettre, faire ou autoriser le don de quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement directement ou indirectement, ou encore par le biais d'un tiers.
- Fournir une divulgation juste, précise, opportune et compréhensible dans les rapports et documents que nous déposons ou soumettons aux régulateurs, aux représentants du gouvernement et aux auditeurs, et dans nos autres communications publiques.

## Responsabilité pour la durabilité

- Reconnaître notre responsabilité en tant que citoyen du monde. Nous efforcer de contribuer à la vie des communautés dans lesquelles nous travaillons et vivons, et nous faisons notre part pour limiter l'impact environnemental de nos décisions et opérations commerciales.
- Nous assurer que les activités politiques et les dons de charité sont conformes aux lois, réglementations en vigueur et aux politiques d'Assurant.